

**MAROC ET SAHARA OCCIDENTAL**  
**La grâce accordée à plusieurs dizaines de prisonniers politiques est un pas positif**  
*Index AI : MDE 29/002/2004*

Mercredi 7 janvier 2004

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Amnesty International salue la grâce royale accordée ce mercredi 7 janvier 2004 à environ vingt-cinq prisonniers politiques, parmi lesquels un certain nombre de prisonniers d'opinion et plusieurs personnes en instance de jugement pour des motifs politiques.

*« Cette grâce est un pas significatif dans la bonne direction, a déclaré Amnesty International. C'est la première grâce royale depuis 2001 à concerner également des prisonniers politiques. Nous espérons que les autorités marocaines prendront des mesures complémentaires pour traiter en urgence les dizaines de dossiers en attente d'autres prisonniers politiques, détenus après avoir été déclarés coupables à l'issue de procès inéquitables. »*

Parmi les bénéficiaires de la grâce royale on trouve des défenseurs des droits humains, des journalistes et des militants islamistes, pour lesquels des campagnes ont été menées par Amnesty International, parfois pendant des années. Ali Lmrabet, journaliste marocain condamné à trois années d'emprisonnement en juin 2003 et Ali Salem Tamek, défenseur des droits humains originaire du Sahara occidental qui purgeait une peine de deux ans de prison prononcée en octobre 2002, figurent parmi eux.

Les autorités marocaines ont encore à traiter des dizaines de dossiers en attente de prisonniers politiques dans le pays. Certains ont été condamnés dans les années 80 et 90, mais la grande majorité a été emprisonnée à l'issue de procès inéquitables l'année dernière, parce qu'ils étaient soupçonnés d'avoir élaboré ou incité à commettre un certain nombre d'actions violentes imputées aux Islamistes, telles que les attentats de Casablanca en mai 2003. Beaucoup de ceux qui ont été condamnés auraient été torturés après leur arrestation pour les contraindre à passer des aveux et à signer ou marquer de leur empreinte des déclarations qu'ils récusait.

Amnesty International demande également au gouvernement marocain de

veiller à ce que la révision en cours de la législation actuelle impose des amendements au droit national afin que le pays respecte les obligations qui lui incombent au titre des traités internationaux relatifs aux droits humains. Toutes les dispositions autorisant notamment que soient prononcées des peines de prison à l'encontre des personnes ayant exercé de façon pacifique leur droit à la liberté d'expression doivent être supprimées et des mesures visant à garantir des procès équitables doivent être introduites. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**